



inspection académique
Allier

académie
Clermont-Ferrand

éducation
nationale
jeunesse
vie associative



L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs et
Professeurs des Ecoles sans poste à l'issue du
mouvement

Moulins, le 9 juin 2011

Division des personnels
1^{er} degré

Affaire suivie par

Danièle GROSLAMBERT

Téléphone

04 70 48 02 10

Fax

04 70 48 02 28

Mél.

Ce.dp-ia03@ac-clermont.fr

Château de Bellevue
Rue Aristide Briand
B.P. 97
03403 YZEURE Cedex

Objet : Phase d'ajustement du mouvement

Référence : Circulaire départementale du 15 mars 2011 relative au mouvement des personnels pour la rentrée 2011.

La présente note a pour objet de préciser les modalités de participation à la phase d'ajustement du mouvement pour la rentrée 2011.

I – MODALITES DE SAISIE DES VOEUX :

Les personnels à temps plein **et** les personnels à temps partiel doivent saisir leurs voeux par l'application I-Prof accès SIAM phase intra-départementale

Le nombre de postes pouvant être sollicité est limité à 30.

La liste des postes vacants sera consultable sur l'application I-Prof et sur le site de l'Inspection Académique.

Des informations complémentaires peuvent vous être apportées par les I.E.N.

Les personnels à temps plein devront formuler des voeux portant :

- sur des postes précis portant sur un support de poste choisi dans une école ou un établissement,

- sur des postes dans une ou plusieurs communes,

- et obligatoirement inclure, parmi les 30 voeux, les 15 secteurs géographiques classés selon un ordre préférentiel.

Les personnels à temps partiel ne devront formuler des voeux que sur les postes précis conformes aux quotités souhaitées et procéder à un classement de l'ensemble de ces postes, ce qui exclut de postuler sur des zones géographiques.

Si des voeux sont formulés sur tout autre poste entier –fractionné ou non-, ils seront systématiquement annulés par mes services.

La liste des regroupements géographiques, identique à celle du mouvement du 31 mai 2011 et le fonctionnement de l'algorithme d'affectation figurent dans la circulaire du 15 mars 2011 relative au mouvement des enseignants pour la rentrée 2011.

II – CALENDRIER DES OPERATIONS DU MOUVEMENT :

Ne pas attendre les derniers jours pour saisir vos voeux.



2/2

Jeudi 16 juin 2011	Ouverture du service SIAM	Un voeu mal saisi engage votre responsabilité ; il est donc conseillé de bien vérifier vos voeux avant de les valider
Dimanche 19 juin 2011	Fermeture du service SIAM	Au-delà de cette date, les voeux ne pourront plus être ni annulés ni modifiés
A partir du 20 juin 2011 (sous réserve de modification)	Edition de l'accusé réception de saisie des voeux dans la boîte aux lettres I-Prof	Le barème calculé pour le mouvement principal est reconduit pour cette phase d'ajustement
Lundi 27 juin 2011	Communication du projet de nomination	
Mardi 28 juin 2011	Consultation de la CAPD avant nomination	

• Sous réserve de modification

L'Inspecteur d'Académie
Antoine DESTRES